Certifiée conforme par le Président

AB Konseil

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 50,00 euros
Siège social : 55, rue de Boissy - 94370 Sucy-en-Brie
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil

DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE INTERVENUE A L'ISSUE DE LA SIGNATURE DES STATUTS CONSTITUTIFS

Le soussigné,

Monsieur Aurélien BERRIOT, né le 4 janvier 1983 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 55, rue de Boissy à Sucy-en-Brie (94370), lié par un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision avec Madame Laura HOUASLET, enregistré à la mairie de Sucy-en-Brie (94), et inscrit sur le registre tenu à cet effet à la date du 7 décembre 2018,

agissant en qualité d'associé unique de la société **AB Konseil**, société par actions simplifiée au capital de 50,00 euros, dont le siège social est situé Sucy-en-Brie (94370), 55, rue de Boissy, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce de Créteil *(ci-après la « Société »)*, suite à la signature des statuts intervenue ce jour,

décide de nommer en qualité de Président de la Société, et ce pour une durée illimitée :

- **Monsieur Aurélien BERRIOT**, né le 4 janvier 1983 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 55, rue de Boissy à Sucy-en-Brie (94370), lié par un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision avec Madame Laura HOUASLET, enregistré à la mairie de Sucy-en-Brie (94), et inscrit sur le registre tenu à cet effet à la date du 7 décembre 2018,

Monsieur Aurélien BERRIOT dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Concernant la rémunération de Monsieur Aurélien BERRIOT, ès-qualités de Président, celle-ci sera fixée ultérieurement, étant ici précisé qu'en sus de son éventuelle rémunération, Monsieur Aurélien BERRIOT aura la faculté de se faire rembourser de ses frais tels qu'engagés dans l'intérêt de la Société, et ce, sans délai.

Monsieur Aurélien BERRIOT accepte ces fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la Loi.

Tous les pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités légales qu'il appartiendra.

Fait à Sucy-en-Brie,
Le 22 septembre 2023,

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Aurélien BERRIOT [1]

[1] *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Bon pour acceptation des fonctions de Président** »*